



Monsieur Christian Poiret
Président du conseil départemental du Nord

Lille le 6 janvier 2022

Objet : Préavis de grève spécifique sages-femmes Mardi 11 janvier 2022

Monsieur le Président,

Le protocole d'accord « Fonction publique pour améliorer l'attractivité des conditions de travail de la profession des sages-femmes » du 22 novembre 2021 est dramatique pour les sages-femmes territoriales et au-delà pour les services de Protection Maternelle et Infantile et de Centres de Planification et d'Éducation Familiale des Conseils Départementaux.

Plus que jamais aux côtés des sages-femmes, la Fédération CGT des services publics dénonce haut et fort une telle disparité de traitement pour une même profession

Conformément à l'article L.2515-2 du code du travail, le syndicat CGT des personnels du Département du Nord dépose un préavis de grève le mardi 11 Janvier 2022 compter de 0H00 et jusque 23h59 concernant les collègues Sagefemme mais aussi l'ensemble du personnel du Département du Nord (titulaire et non titulaire)

Au niveau national la CGT porte les revendications suivantes :

- Revalorisation immédiate des grilles de salaires, rémunérations, RIFSEEP et primes des sages-femmes territoriales garantissant l'homologie avec la fonction publique hospitalière et la réelle reconnaissance des qualifications et de la formation de haut niveau médical des sages-femmes (Bac+5) ;
- Respect du caractère médical dans le lien hiérarchique des sages-femmes ;
- Recrutement massif et pérenne dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale de sages-femmes qualifiées, nécessaire à la prise en charge de qualité et en toute sécurité des femmes, des nouveau-nés et des parents ;
- Renforcement des centres de PMI et CPEF et arrêt immédiat de leur fermeture ;
- Des politiques publiques médico-sociales et de santé, ambitieuses pour un service public de qualité, accessible à toutes et tous partout sur le territoire. Dans la continuité de la journée de grève intersyndicale et interprofessionnelle du 5 octobre 2021, en écho avec le préavis déposé par la Fédération CGT des services publics, la CGT des personnels du département du Nord dépose un préavis de grève national pour le 7 octobre 2021 de 0h à 23H59.

Le 11 janvier, les sages-femmes des PMI du Conseil Départemental se mobiliseront pour gagner :

- La refonte des grilles salariales et du régime indemnitaire des sage-femmes afin de mettre leur rémunération au niveau de leur formation et de leurs responsabilités et de reconnaître les sujétions liées à leur profession et à la continuité des soins. Si les salaires ne relèvent pas de l'employeur départemental, celui-ci peut agir sur une bonne partie du Régime indemnitaire
- Le versement de la prime exceptionnelle de 100€ prévue pour leurs homologues de la santé par le Ségur de la santé et plus largement que les professionnels de PMI bénéficient à minima des mesures du Ségur de la santé pour les professions analogues
- Le renforcement des effectifs de Protection Maternelle Infantile notamment en terme d'ouverture de poste de sagefemme car un seul poste par UT s'avère largement insuffisant pour répondre aux besoins de la population sur un secteur aussi sensible.

Nous renouvelons la volonté des agents et personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations locales et nationales en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.le.s.

Nous vous demandons de prévenir les responsables des services afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

